

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-240 du 14 Juillet 1982

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique et
de l'Analyse Economique, de l'intérim
du Camarade Tiamiou ADJIBADE, Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pour compter du 12 Juillet 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO
Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationa-
le Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République
pour compter du 5 Juillet 1982.

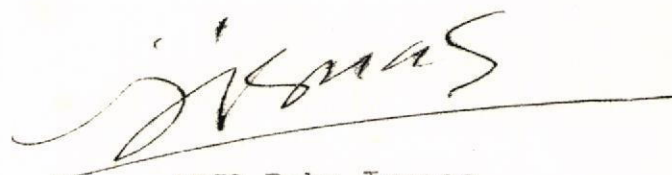
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 12 Juillet 1982, le Camarade Zul-Kifl
SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economi-
que est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération pendant l'absence du Camarade Tiamiou ADJIBADE.

Article 2..- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 14 Juillet 1982

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire chargé de
l'intérim,



ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MAEC-MPSAE 6
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE - IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-